

QUÉBEC.—Fin.

TABLEAU III.—Cas où la clémence de la prérogative a été exercée durant l'année finissant le 30 septembre 1878.—Suite.

ÉCOLE DE RÉFORME, MONTRÉAL.

Crime pour lequel condamné.	Sentence.	Date de l'emprisonnement.	Date du pardon ou de la commutation.	Condition du pardon ou de la commutation.	Âge et sexe.		Par quelle Cour condamné.	Remarques.
					Âge	Sexe		
<i>Voies de fait</i>	3 ans.....	Avril 1877	9 fév. 1878	14	M	Magistrat de District	
Larcin.....	3 ".....	Avril 1877	13 janv. 1878	16	M	Cour de Police.....	
ÉCOLE DE RÉFORME, SHERBROOKE.								
Larcin.....	3 ans.....	Avril 1877	16 mai 1878	17	M	Magistrat de District	
NOUVEAU-BRUNSWICK.								
PENITENCIER DE SAINT-JEAN.								
Homicide involontaire.....	12 ans.....	Nov. 1870	4 déc. 1877	59	M	Cour Suprême.....	
Faux.....	24 ans.....	Déc. 1875	11 juillet 1878	14	M	"	
Viol.....	à vie.....	Juill. 1865	23 juillet 1878	72	M	Sessions de la Paix	